



Demande de pension alimentaire, hors père n'a aucun droit

Par **kouadio**, le **03/10/2009** à **16:32**

Bonjour,

mon mari a un enfant d'une première union libre né en 2002. Suite a leur séparation et au titre de séjour provisoire mon mari malgré qu'il est reconnu n'a eu aucun droit sur celui-ci à la demande de la mère (puis demander un tribunal de référence une copie de ce jugement?).

Mon mari n'ayant pas alors de travail, c'est la caf qui payé une allocation de soutien à la mère, cette seamine celle-ci nous envoie un courrier pour évaluer une pension alimentaire car la caf demande des comptes.

nous ne remettons pas en question le fait de payé une pension mais elle demande 250E/mois sachant que mon mari est en formation pro et perçoit 420E, vont-ils prendre mes revenus en compte?

de plus peut-on demander la réexamination des droits du père car il aimerai pouvoir s'occuper aussi de son fils et de plus peut-elle demander une pension si celui-ci est déchu des droits parentaux?

quels justificatifs fournir?

Par **cloclo7**, le **03/10/2009** à **16:58**

tout d'abord le fait de ne pas avoir l'autorité parentale n'exclut pas le paiement d'une pension alimentaire.

Ensuite vos revenus à priori ne sont pas pris en compte pour la détermination de la pension

alimentaire

enfin il peut parfaitement demander l'autorité parentale